

## Réponse de la Côte d'Ivoire

### ANNEXE I

#### **QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS ET PRIORITÉS NATIONAUX EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS, AFIN D'APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**

##### **1. DOMAINES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS**

Le paragraphe 4 de l'article 22 du Protocole de Nagoya fournit une liste indicative des domaines essentiels en matière de renforcement des capacités et de création de capacités, pour appuyer une mise en œuvre effective du Protocole:

- a) La capacité de mettre en œuvre le Protocole et de satisfaire aux obligations prévues au titre du Protocole;
- b) La capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord;
- c) La capacité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le respect des mesures législatives, administratives ou de politique publique nationales en matière d'accès et de partage des avantages;
- d) La capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche, afin d'ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques.

*Outre les domaines essentiels énumérés ci-dessus, veuillez indiquer tout autre domaine essentiel en matière de renforcement des capacités et de création de capacités lié à vos propres besoins et priorités nationaux, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole, compte tenu des besoins et priorités des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées.*

##### **2. MESURES PROPRES À RENFORCER LES CAPACITÉS OU À CRÉER DES CAPACITÉS POUR CHAQUE DOMAINE ESSENTIEL ET MÉCANISMES PRÉCONISÉS POUR LEUR MISE EN ŒUVRE**

###### **A. Mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités pour chaque domaine essentiel**

Le paragraphe 5 de l'article 22 du Protocole de Nagoya fournit une liste indicative des mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités. En plus de cette liste, d'autres mesures éventuelles ont été identifiées par les Parties, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées dans leurs communications donnant leur point de vue et des informations sur le renforcement des capacités et la création de capacités (UNEP/CBD/ICNP/1/INF/3) et durant l'atelier sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, qui s'est tenu à Montréal, les 4 et 5 juin 2011 (UNEP/CBD/ICNP/1/INF/6).

Le tableau ci-après prend en considération la liste des mesures énoncées au paragraphe 5 de l'article 22, ainsi que les mesures énoncées dans les documents susmentionnés pour renforcer les capacités ou créer des capacités pour chaque domaine essentiel énuméré dans la partie 1 ci-dessus.

Dans les tableaux ci-après:

1. ***Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible de vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités, pour chacune des mesures énoncées.***
2. ***Veillez indiquer la période de temps souhaitée pour répondre à vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités : court terme, moyen terme ou long terme<sup>1</sup>.***
3. ***Veillez indiquer toute autre mesure supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à un domaine essentiel.***
4. ***Pour chaque mesure énoncée, veuillez indiquer le mécanisme préféré pouvant aider à répondre aux besoins de capacités propres à chaque mesure.***

a) Capacité de mettre en œuvre le Protocole et de satisfaire aux obligations prévues au titre du Protocole	Niveau de priorité	Période de temps	Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités	
Élaborer un cadre juridique et institutionnel (article 22.5)	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Mettre en place des mécanismes de coordination interorganisme	Élevé	Court term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez préciser>
Recenser les acteurs compétents et l'expertise existante pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	Moyen	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Utiliser les meilleurs outils de communication et systèmes Internet disponibles pour les activités liées à l'accès et au partage des avantages (article 22.5)	Moyen	Moyen term	Outils et matériel de réf	Autre <Veillez préciser>
Communiquer des informations au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	Moyen	Long term	Conférences et ateliers	Autre <Veillez préciser>
Assurer un suivi de l'utilisation des ressources génétiques, y compris la désignation d'un ou plusieurs points de contrôle	Élevé	Moyen term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez préciser>
Assurer le suivi et le respect des obligations (article 22.5)	Élevé	Long term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des mesures concernant l'accès à la justice	Moyen	Moyen term	Formation en milieu de	Autre <Veillez préciser>
Sensibiliser à l'importance que revêtent les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions connexes liées à l'accès et au partage des avantages	Élevé	Court term	Conférences et ateliers	Autre <Veillez préciser>
Renforcer la contribution des activités liées à l'accès et au partage des avantages à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Formation en milieu de	Autre <Veillez préciser>
Mettre en place des mécanismes destinés à gérer les situations transfrontières	Faible	Long term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez préciser>
Mobiliser des ressources financières nouvelles et innovantes pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Réseaux/associations/fo	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des mesures spéciales de renforcement des capacités des parties prenantes concernées en matière d'accès et de partage des avantages (article 22.5)	Moyen	Moyen term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des mesures spéciales pour renforcer les	Élevé	Court term	Assistance juridique/tec	Autre <Veillez

<sup>1</sup> Ces délais sont définis comme suit : a) court terme : dans les deux ans; b) moyen terme : entre deux et cinq ans; c) long terme : plus de cinq ans.

capacités des communautés autochtones et locales, en mettant l'accent sur les capacités des femmes au sein de ces communautés, en matière d'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (article 22.5)				préciser>
<b>Autre</b> <Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

<b>b) Capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord</b>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Période de temps</b>	<b>Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités</b>	
Promouvoir l'équité et la justice dans les négociations, y compris une formation en matière de négociation de conditions convenues d'un commun accord (article 22.5)	Élevé	Court term	Conférences et ateliers	Autre <Veillez préciser>
Appuyer l'élaboration de clauses contractuelles types	Élevé	Court term	Assistance juridique/technique	Autre <Veillez préciser>
Élaborer et appliquer des accords pilotes en matière d'accès et de partage des avantages	Moyen	Moyen term	Assistance juridique/technique	Autre <Veillez préciser>
Élaborer et utiliser des méthodes d'évaluation (article 22.5)	Moyen	Moyen term	Formation en milieu de travail	Autre <Veillez préciser>
<b>Autre</b> <Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

<b>c) Capacité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le respect des mesures législatives, administratives ou de politique publique nationales en matière d'accès et de partage des avantages</b>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Période de temps</b>	<b>Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités</b>	
Faire l'inventaire des mesures nationales existantes qui présentent un intérêt pour l'accès et le partage des avantages, à la lumière des obligations prévues au titre du Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Élaborer un cadre de politique générale sur l'accès et le partage des avantages	Élevé	Moyen term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des mesures législatives, administratives ou de politiques publiques nouvelles ou révisées sur l'accès et le partage des avantages, afin de mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Appui financier	Autre <Veillez préciser>
<b>Autre</b> <Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

				préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

<b>d) Capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche, afin d'ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques</b>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Période de temps</b>	<b>Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités</b>	
Bioprospection, recherche associée et études taxonomiques (article 22.5)	Élevé	Long term	Coopération scientifique et technique	Autre <Veuillez préciser>
Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation (article 22.5)	Élevé	Moyen term	Assistance juridique/technique	Autre <Veuillez préciser>
Transfert de technologie et infrastructures et capacités techniques permettant d'assurer la pérennité du transfert de technologie (article 22.5)	Élevé	Court term	Coopération scientifique et technique	Autre <Veuillez préciser>
<b>Autre</b> <Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

*Veillez indiquer tout autre domaine essentiel de renforcement des capacités et de création de capacités que vous avez identifié, et veuillez indiquer les mesures propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités pour chaque nouveau domaine essentiel identifié.*

<b>Autre(s) domaine(s) essentiel(s) de renforcement des capacités et de création de capacités</b> <Veuillez indiquer tout autre domaine essentiel recensé dans la partie 1 ci-dessus>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Période de temps</b>	<b>Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités</b>	
<Veuillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

<b>Autre(s) domaine(s) essentiel(s) de renforcement des capacités et de création de capacités</b> <Veuillez indiquer tout autre domaine essentiel recensé dans la partie 1 ci-dessus>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Période de temps</b>	<b>Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités</b>	
<Veuillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>
<Veuillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veuillez préciser>

domaine essentiel>				préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez indiquer les mesures associées à ce domaine essentiel>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	<Cliquer ici>	Autre <Veillez préciser>

## **B. Besoins et priorités particuliers des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées en matière de capacités**

Conformément au paragraphe 3 de l'article 22, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées sont invitées à communiquer leur point de vue et des informations sur les mesures nécessaires, en plus des mesures énoncées ci-dessus, pour répondre à leurs besoins et priorités particuliers en matière de capacités, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Dans le tableau ci-après:

5. *Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible de vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités pour chacune des mesures énoncées.*
6. *Veillez indiquer la période de temps souhaitée pour répondre à vos besoins nationaux en matière de renforcement et de création de capacités : court terme, moyen terme ou long terme<sup>2</sup>.*
7. *Veillez indiquer toute autre mesure supplémentaire que vous souhaiteriez ajouter à un domaine essentiel.*
8. *Pour chaque mesure énoncée, veuillez indiquer le mécanisme préféré pouvant aider à répondre aux besoins de capacités propres à chaque mesure.*

<b>Mesures particulières propres à renforcer les capacités ou à créer des capacités au sein des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées</b>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Période de temps</b>	<b>Mécanisme pouvant aider à répondre aux besoins de capacités</b>	
Assurer une participation aux processus juridiques, décisionnels et d'élaboration de politiques publiques	Élevé	Court term	Conférences et ateliers	Autre <Veillez préciser>
Comprendre les obligations en vertu du Protocole de Nagoya	Élevé	Court term	Conférences et ateliers	Autre <Veillez préciser>
Développer les capacités de négocier des conditions convenues d'un commun accord	Élevé	Court term	Assistance juridique/technique	Autre <Veillez préciser>
Gérer les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	Élevé	Moyen term	Programmes d'échange	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des protocoles communautaires pour l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Élevé	Court term	Assistance juridique/technique	Autre <Veillez préciser>
Élaborer des exigences minimum pour les conditions convenues d'un commun	Moyen	Court term	Assistance juridique/technique	Autre <Veillez

<sup>2</sup> Ces délais sont définis comme suit : a) court terme : dans les deux ans; b) moyen terme : entre deux et cinq ans; c) long terme : plus de cinq ans.

accord, afin d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques				préciser>
Élaborer des clauses contractuelles types pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	Élevé	Court term	Assistance juridique/technique	Autre <Veillez préciser>
<b>Autre</b> <Veillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veillez préciser>
<Veillez préciser>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	<Cliquez ici>	Autre <Veillez préciser>

### C. Mécanismes préconisés pour répondre aux besoins de capacités

Afin d'identifier les mécanismes les plus appropriés pour répondre aux besoins de capacités énoncés ci-dessus:

1. **Veillez indiquer le niveau de priorité, élevé, moyen ou faible** des catégories générales de mécanismes que vous préconisez pour répondre à vos besoins de capacités, afin d'appliquer les mesures de renforcement des capacités et de création de capacités.
2. Pour chacune des catégories générales de mécanismes, **veillez sélectionner trois mécanismes au plus**, tel que proposé ci-après, qui sont à votre avis les plus appropriés pour répondre à vos besoins et priorités en matière de capacités.
3. **Veillez indiquer tout autre mécanisme supplémentaire** que vous souhaiteriez ajouter à la liste des mécanismes.
4. Pour chacun des mécanismes sélectionnés, **veillez indiquer si ce mécanisme doit être mis en œuvre à de multiples niveaux, ou bien au niveau international, aux niveaux régional et sous-régional, ou au niveau national.**

Catégories générales de mécanismes	Niveau de priorité	Mécanismes pouvant aider à répondre aux besoins de capacités (3 maximum)	Niveau de mise en œuvre
<b>Éducation et formation</b>	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmes universitaires (diplômes) <input checked="" type="checkbox"/> Formation professionnelle (cours personnalisés à courte durée) <input checked="" type="checkbox"/> Modules d'apprentissage en ligne <input type="checkbox"/> Autre <Veillez préciser>	Multiple Multiple Multiple <Cliquez ici>

<b>Appui financier</b>	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Soutien apporté à des projets/programmes <input checked="" type="checkbox"/> Bourses d'études <input checked="" type="checkbox"/> Subventions pour la recherche <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple Multiple Multiple
<b>Outils et matériel de référence</b>	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Manuels de formation <input checked="" type="checkbox"/> Directives techniques/trousses d'information/« manuels expliquant comment faire » <input checked="" type="checkbox"/> Études techniques <input checked="" type="checkbox"/> Publications <input checked="" type="checkbox"/> Meilleures pratiques/enseignements tirés/études de cas <input checked="" type="checkbox"/> Matériel de sensibilisation (matériel audiovisuel, films, posters, bulletins, etc.) <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Régional et sous-régional Régional et sous-régional Régional et sous-régional Multiple Multiple National <Cliquer ici>
<b>Conférences et ateliers</b>	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Séminaires de sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Forums de discussion <input type="checkbox"/> Salons/expositions/séances d'affichage <input checked="" type="checkbox"/> Conférences nationales/régionales/internationales <input checked="" type="checkbox"/> Ateliers de formation <input checked="" type="checkbox"/> Colloques/réunions scientifiques <input checked="" type="checkbox"/> Dialogues de politique générale <input checked="" type="checkbox"/> Atelier multipartite <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple Multiple Multiple Multiple Multiple Multiple Multiple
<b>Réseaux/associations/ Forums d'échange d'informations</b>	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Forums de discussion en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Associations professionnelles (cotisation des membres) <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux d'experts (entre pairs) <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux de politique publique <input checked="" type="checkbox"/> Abonnements à des revues <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Régional et sous-régional National Multiple Régional et sous-régional Multiple <Cliquer ici>
<b>Programmes d'échange</b>	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Échange de personnel/personnel attaché/détachement de personnel <input checked="" type="checkbox"/> Voyages d'étude/visites d'échanges <input checked="" type="checkbox"/> Programmes de jumelage <input checked="" type="checkbox"/> Bourses d'études <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple Multiple Multiple Multiple
<b>Formation en milieu de travail</b>	Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Apprentissages, stages <input checked="" type="checkbox"/> Programmes d'encadrement <input checked="" type="checkbox"/> Programmes structurés de formation du personnel <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple Multiple Multiple Multiple
<b>Assistance juridique/technique</b>	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Services consultatifs/services de consultant (expatriés) <input checked="" type="checkbox"/> Services d'information <input checked="" type="checkbox"/> Appui institutionnel (création d'infrastructures) <input checked="" type="checkbox"/> Appui politique/juridique <input checked="" type="checkbox"/> Élaboration de projets/programmes <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple Multiple Multiple Multiple Multiple
<b>Coopération scientifique et technique</b>	Élevé	<input checked="" type="checkbox"/> Recherche en collaboration <input checked="" type="checkbox"/> Échange d'informations scientifiques et techniques <input checked="" type="checkbox"/> Programmes de formation conjoints <input checked="" type="checkbox"/> Activités techniques ou liées à des projets conjoints <input checked="" type="checkbox"/> Transfert de technologie <input checked="" type="checkbox"/> Partage d'infrastructures/d'équipements <input type="checkbox"/> Autre <Veuillez préciser>	Multiple Multiple Multiple Multiple Multiple Multiple
<b>Autre</b> <Veuillez préciser>	<Cliquer ici>	<Veuillez préciser>	<Cliquer ici>





## ANNEXE II

### QUESTIONNAIRE SUR LES ÉLÉMENTS PROPOSÉS DU CADRE STRATÉGIQUE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

*Veillez donner votre point de vue et faire des suggestions pour chacun des éléments proposés du cadre stratégique.*

#### 1. OBJECTIFS

Conformément à l'article 22 du Protocole de Nagoya, l'objectif du cadre stratégique est de faciliter le renforcement des capacités, la création de capacités et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que dans les Parties à économie en transition, afin d'assurer une mise en œuvre effective du Protocole.

*Veillez donner votre point de vue sur l'objectif ou les objectifs éventuels du cadre stratégique.*

<Certainement l'objectif pourrait, en plus de ce qui précède, prendre en compte le renforcement des capacités matériels devant contribuer à la mise en œuvre du protocole.

#### 2. EXPÉRIENCE ACQUISE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DANS LE CADRE D'INITIATIVES PRÉCÉDENTES ET ACTUELLES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES.

*Veillez fournir une brève description de votre expérience et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives précédentes et actuelles sur le renforcement des capacités et la création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages, qui pourraient être utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique.*

<Il est indéniable qu'en terme de renforcement des capacités, il est plus efficace et efficient d'agir au niveau regional ou sous-regional qu'au niveau national. Cependant, compte tenu de certaines spécificités nationales, il serait opportun, dans une moindre mesure et ce, selon ces spécificités précises et pertinentes, d'initier le renforcement des capacités au niveau national.

#### 3. PRINCIPES ET APPROCHES UTILISÉS POUR ORIENTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS

Le préambule de la recommandation 1/2 du Comité intergouvernemental donne une liste provisoire des principes et approches qui peuvent être utilisés pour orienter le renforcement des capacités et la création de capacités, afin d'appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, comme suit :

- a) Être axés sur la demande, en s'appuyant sur les besoins et priorités recensés dans les auto-évaluations nationales;

- b) Tenir compte de l'expérience et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives précédentes et actuelles sur le renforcement des capacités et la création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages;
- c) Souligner l'importance de la coopération bilatérale et multilatérale;
- d) Assurer une pleine participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées, y compris les femmes, aux initiatives concernant le renforcement des capacités et la création de capacités;
- e) Reconnaître l'utilité et la rentabilité des approches infrarégionales et régionales en ce qui concerne le renforcement des capacités et la création de capacités, en particulier lorsque les pays ont des ressources biologiques semblables et des besoins communs en matière de renforcement des capacités et de création de capacités.

La liste ci-après énonce les principes opérationnels du FEM pour le renforcement des capacités.<sup>3</sup>

*Veillez indiquer, dans cette liste, quels sont les principes et approches qui pourraient être utilisés dans le cadre stratégique, pour orienter les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, en **mettant une croix (X)**.*

- Assurer une appropriation nationale et un leadership national
- Mener des consultations et prendre des décisions sur une base multipartite
- Mettre l'accent sur l'auto-évaluation des besoins dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités
- Adopter une approche globale en matière de renforcement des capacités
- Tenir compte du renforcement des capacités dans les initiatives plus larges liées au développement durable
- Promouvoir des partenariats
- Prendre en considération la nature dynamique du renforcement des capacités
- Utiliser une approche d'apprentissage par l'action
- Conjuguer des approches programmatiques et des approches axées sur les projets
- Conjuguer des approches fondées sur les processus et sur les produits
- Promouvoir des approches régionales

**Autre** <Veillez préciser>

#### **4. DOMAINES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS ET MESURES PROPRES À RENFORCER LES CAPACITÉS OU À CRÉER DES CAPACITÉS POUR CHAQUE DOMAINE ESSENTIEL**

Cet élément du cadre stratégique s'appuiera sur les réponses apportées au questionnaire sur les besoins et priorités nationaux (Annexe I).

#### **5. MÉCANISMES PERMETTANT D'APPLIQUER LES MESURES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE CRÉATION DE CAPACITÉS**

Cet élément du cadre stratégique s'appuiera sur les réponses apportées au questionnaire sur les besoins et priorités nationaux (Annexe I).

#### **6. MÉCANISME DE COORDINATION**

<sup>3</sup> GEF/C.22/8 « Approche stratégique pour le renforcement des capacités » (2003). Les définitions des principes opérationnels figurent dans l'annexe à ce document.

Le paragraphe 6 de l'article 22 du Protocole dispose que les informations sur les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités aux niveaux national, régional et international doivent être communiquées au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, afin de promouvoir une synergie et une coordination des initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités en matière d'accès et de partage des avantages.

*Outre les informations communiquées au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, d'autres éléments éventuels d'un mécanisme de coordination sont énumérés dans le tableau ci-après. Veuillez indiquer, parmi ces éléments, quels sont ceux qui pourraient être utiles à votre avis pour un mécanisme de coordination, afin de promouvoir une synergie et une coordination des initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, en mettant une croix (X).*

- Avis fournis par un groupe de liaison au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, sur les moyens d'améliorer la coordination
  - Réunions de coordination entre les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations compétentes participant aux initiatives de renforcement des capacités
  - Forums en ligne et réseaux établissant des liens entre les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations compétentes participant aux initiatives de renforcement des capacités, en utilisant des outils axés sur Internet
- Autre** <Veuillez préciser>

*Veuillez donner votre point de vue sur un mécanisme de coordination pour les initiatives de renforcement des capacités et de création de capacités au titre du Protocole de Nagoya.*

<Néant>

## **7. COOPÉRATION ENTRE LES PARTIES ET AVEC DES PROCESSUS ET PROGRAMMES PERTINENTS**

*Veuillez donner votre point de vue ou des informations sur une coopération éventuelle ou actuelle entre les Parties et avec des processus et programmes pertinents, pouvant appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique.*

<Néant>

## **8. SUIVI ET EXAMEN**

*Veuillez donner votre point de vue sur la façon d'assurer un suivi et de procéder à un examen du cadre stratégique.*

<Néant>

*Veuillez indiquer si, à votre avis, l'élaboration d'une série d'indicateurs destinés à faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique serait utile.*

<Néant>

*Si vous pensez que l'élaboration d'indicateurs pourrait faciliter le suivi et l'examen du cadre stratégique, veuillez indiquer, à votre avis, s'il serait préférable d'élaborer des indicateurs au niveau national et/ou international. Veuillez donner, si possible, quelques exemples d'indicateurs (existence d'un cadre législatif pour mettre en œuvre le Protocole, par exemple).*

<Néant>

## **9. POSSIBLES ETAPES À SUIVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE**

*Veuillez donner votre point de vue et/ou des informations sur les possibles étapes à suivre pour la mise en œuvre du cadre stratégique, y compris une feuille de route éventuelle pour aider les pays à définir leurs priorités et à fixer des échéances correspondantes. Ceci peut inclure des mesures prises aux niveaux international, régional et national.*

<Néant>

## **10. BESOINS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT ET D'AUTRES RESSOURCES**

*Veuillez donner votre point de vue et/ou des informations sur les besoins en matière de financement et d'autres ressources liés à la mise en œuvre du cadre stratégique.*

<Néant>

## **11. AUTRES ÉLÉMENTS ÉVENTUELS**

*Veuillez fournir une brève description de tout autre élément que vous souhaiteriez ajouter au cadre stratégique.*

<Néant>